

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 839 (Rect)

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 16**

- I. – Supprimer les alinéas 36 à 45.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 53.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer deux dispositions, introduites au Sénat avec un avis défavorable du Gouvernement :

- la première prévoyant que le « pacte Dutreil » n'est pas remis en cause, au stade de l'engagement individuel de conservation, en cas de donation (le dispositif actuel étant limité aux donations aux descendants) ;
- la seconde prévoyant un « pacte Dutreil » renforcé, permettant de bénéficier d'une exonération complète en cas d'engagement collectif de conservation de 10 ans.